



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2024, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 mars 2024.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Jean LESQUIR, Didier CHAMBON, Elisabeth LAFANECHERE, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN, Christophe VACHERON, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER, Odile PINTURIER, Hervé DUQUESNE, Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : Valérie GUILLAUME et donne pouvoir à Frédéric MILLET, soit 14 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour
APPROBATION DU PROCES VERBAL
DELIBERATIONS
URBANISME
1-Droit de préemption
FINANCE
2-Approbation du budget primitif 2024
3-Taux d'imposition direct 2024
4-Evolution des tarifs communaux
DECISIONS
Acquisition du lave-vaisselle salle des fêtes
Evolution du marché électricité avec le SIEL 42
QUESTIONS DIVERSES
INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour, soit l'accord pour une convention avec ALLIADE.

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Pas d'observation particulière

Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

NEANT

2-CONVENTION ALLIADE

Il s'agit de la même délibération que celle réalisée le mois dernier avec BATIR ET LOGER. C'est une convention qui permet d'être dans le cadre de la loi. Les bailleurs sociaux doivent se rapprocher des communes afin que ces dernières soient garantes en fonction d'un certain pourcentage du choix pour les logements. La commune se trouve donc prioritaire pour octroyer ou valider un logement. Il convient de signer une convention avec ALLIADE afin que la mairie puisse être consultée pour les dossiers de candidature des locataires. C'est une convention d'attribution de logements qui date de 2020.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées

FINANCE

3-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

La parole est laissée à Didier MASSACRIER pour présenter le budget 2024 envoyé en amont à chaque élu. À la suite du vote du CFU en mars, on peut y retrouver le résultat d'affectation. Les années précédentes le budget était voté à l'opération, cette année ce sera au chapitre, cela permet plus de souplesse. Le budget est préparé en fonction des dépenses de l'année précédente, des restes à réaliser et des priorités de l'année suivante. Il faut qu'il soit équilibré en fonction des recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Didier MASSACRIER présente la partie fonctionnement avec quelques priorités apportées cette année aux charges du personnel, police pluri communale, l'énergie, l'eau et la mise en place d'un nouveau logiciel au secrétariat. Une augmentation de l'occupation de la salle des fêtes est un atout pour les recettes de la collectivité et permet de compenser certaines dépenses. L'arrivée du nouveau cantonnier est une plus-value quant au travail en régie. Il est demandé que l'on puisse savoir ce qui avait été budgétisé l'année précédente pour connaître l'évolution des dépenses.

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	679 588.14 €	1 153 861.40 €	1 153 861.40 €
Recettes	760 325.68 €	1 153 861.40 €	1 153 861.40 €
Différence (D-R)	-80 737.54 €	0.00 €	0.00 €

Il présente ensuite la partie investissement. Cette année vont débuter les travaux avec les premières dépenses. Seule la partie logements et espaces paysagers apparait dans le budget. En effet, un budget annexe sera créé pour la partie commerce et auberge. Il en est de même pour les recettes, notamment les subventions du département et de l'état. Les prochains investissements pour l'année en cours sont : l'achat d'un véhicule d'occasion, l'achat de mobiliers pour une classe, l'achat de jeux et des toilettes sèches pour embellir l'espace de la Roche/Damon et enfin finaliser le jardin botanique.

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	249 590.41 €	1 164 055.83 €	1 164 055.83 €
Recettes	31 128.75 €	1 167 105.33 €	1 167 105.33 €
Différence (D-R)	218 461.66 €	-3 049.50 €	-3 049.50 €

Didier MASSACRIER, demande si le budget primitif est approuvé, il propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

4-TAUX D'IMPOSITION DIRECT

Monsieur le Maire laisse la parole à l'adjoint aux finances Didier MASSACRIER. Un élu souhaite connaître la raison d'un taux aussi élevé de la taxe foncière non bâtie. Une explication est donnée sur le sujet. Le Maire explique que déjà en amont les bases augmentent chaque année. Il rappelle que sur l'ancien mandat, il y avait eu c'est vrai une augmentation de 2 %. Depuis le début du mandat avec les éléments économiques, le conseil a eu plutôt tendance à geler les taux.

Le taux pour les terrains agricoles reste donc inchangé (TFNB), compte tenu qu'il est plus élevé que les communes voisines, il est gelé depuis plusieurs années.

La commission FINANCES s'est tenue en amont et il est proposé 3 scénarii pour la taxe foncière bâtie :

- Gel du taux
- Augmentation du taux à 1 %
- Augmentation du taux à 2 %

Il ne faut pas perdre de vue que le projet de rénovation centre bourg commence, et que la taxe foncière est une ressource importante pour la commune, L'augmentation de la masse salariale ainsi que le coût de l'énergie, motivent également cette augmentation. Après réflexion avec le conseil municipal il est décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie de 1 %. Le fait d'augmenter de 1 % permet une recette d'environ 4 000 € sur l'année.

Les arguments pour geler le taux : les bases augmentent déjà de 3.9 %, et le raisonnement serait de ne pas augmenter si les bases augmentent beaucoup et d'augmenter lorsque les bases augmentent moins.

Monsieur le Maire procède au vote du taux d'imposition :

0 % 2 voix

1 % 10 voix

2 % 2 voix

Soit au final un taux 31.06 € pour la taxe foncière bâti

Les autres taux restent inchangés.

Approuvé à 10 voix sur 14 voix exprimées

4-EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX

La commission FINANCES a revu les tarifs communaux.

Il est rappelé les différents tarifs avec les évolutions ou non souhaitées :

Location Salle des fêtes la proposition serait d'augmenter de 30 €, pour les habitants de SGHV soit :

Eté 375 € et hiver 405 €

Location salle des fêtes pour les non-habitants + 50€ soit :

Eté 680 € et 730 €

Associations qui ont leur siège à Saint Georges Haute Ville 2 fois par an sans indemnité.

Cas exceptionnel pour location de la salle en pleine semaine, le tarif sera validé pendant le CM.

Question sur le ménage : tarif 120 €, les autres communes sont autour de **70-80 €**.

Cependant le coût réel du ménage est supérieur à 120 €. Dans plusieurs communes le ménage se rajoute à la location. Le ménage pourrait être réalisé par une personne travaillant sur la commune, en investissant dans une monobrosse, cette orientation sera à étudier.

Location de vaisselle : 60 €, on propose une augmentations de 10 € soit **70 €**

Préau : 40 € on le passe à **50 €**

Salle des associations : **5 €** de l'heure

Encarts publicitaires : une parution **40 €** et deux **70 €** on gèle les tarifs.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

DECISIONS

ACQUISITION DU LAVE VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES

L'opération était inscrite depuis un certain nombre d'années. Plusieurs devis ont été reçus MAC PRO, PATEY, FROID EQUIPEMENT SERVICE. La Société PATEY a laissé un appareil de prêt avec proposition de tarif.

FROID EQUIPEMENT SERVICE nous a proposé un appareil avec plus d'inox, avec une consommation précise. Une négociation a été faite auprès de FROID EQUIPEMENT SERVICE et une validation pour l'achat d'un lave-vaisselle a été actée pour un montant de 2 800 € TTC.

EVOLUTION DU MARCHE DE L'ELECTRICITE AVEC LE SIEL 42

Un mail a été réceptionné indiquant que le SIEL commence à travailler pour le futur marché d'électricité groupée, et il commence à construire les appels d'offres. Il demande si on voulait inclure dans le marché de l'électricité verte. Il avait été décidé de ne pas mettre d'électricité verte sur tous nos points d'équipement. Le bureau d'adjoints ainsi que Christophe VACHERON délégué au SIEL, ont pris la décision de partir sur 50 % d'énergie verte, le coût du mégawatt sera entre 4 € et 6 € supplémentaire, on aurait un surcoût de 170 € pour la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande les disponibilités pour les élections européennes du **9 juin 2024 avec** des permanences de 2 H 30.

8 H à 10 H 30 : Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Marie-Claire JASSERAND

10 H 30 à 13 H : Jean LESQUIR, Serge LOMBARDIN, Elisabeth LAFANECHERE

13 H à 15 H 30 : Julien DELHEUR, Didier MASSACRIER Christophe VACHERON,

15 H 30 à 18 H : Didier CHAMBON Hervé DUSQUESNE, Frédéric MILLET

Frédéric MILLET demande de faire un groupe de travail pour le PLUI. Cela concerne, notamment le changement de destination : rencontre le **22.04.2024**. Il s'agit de prendre le PLUI et de faire le point sur tous les bâtiments qu'on peut imaginer avec un potentiel patrimonial sur la commune. Ainsi cela permet de réhabiliter certains logements dont la destination ne le permettait pas au départ.

L'idée est de répertorier ces biens, d'aller voir les propriétaires, voir la preuve de la valeur patrimoniale et faire pour chaque situation un argumentaire.

Rencontre le 15 04 à 20 H avec Frédéric MILLET, Julien DELHEUR, Didier CHAMBON, Hervé DUQUESNE, Christophe VACHERON, Didier MASSACRIER, Elisabeth LAFANECHERE et toutes autres personnes volontaires.

INFORMATIONS DIVERSES

NEANT

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 H 51

Prochain conseil : mardi 21 mai 2024 à 20 h

Arrêté le 21 mai 2024

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND



le Maire, Frédéric MILLET

